

Langages

revue trimestrielle **191** septembre 2013

La concordance des temps : vers la fin d'une « règle » ?

Par Gabrielle Le Tallec-Lloret
& Daniel Roulland

Louis Begioni
Didier Bottineau
Christine Bracquenier
Anne-Rosine Delbart
Gabrielle Le Tallec-Lloret
Hervé Quintin
Alvaro Rocchetti
Daniel Roulland
Romana Timoc-Bardy
Marc Wilmet

Langages

Directeur de publication
Nathalie Jouven

ISSN
0458-726X

Administration et rédaction
**21, rue du Montparnasse
75006 Paris**

Maquette
Michel Gourtay

Composition et mise en page
Publilog

Périodicité
revue trimestrielle

Impression
**Imprimerie Dupli-print
95330 Domont**

Dépôt légal
Septembre 2013, N° 2013101230

Parution
Septembre 2013

**Revue publiée avec
le concours du
Centre National du Livre**

© **Larousse/Armand Colin**

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays. En application de la loi du 1^{er} juillet 1992, il est interdit de reproduire, même partiellement, la présente publication sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

All rights reserved. No part of this publication may be translated, reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or any other means, electronic, mechanical, photocopying recording or otherwise, without prior permission of the publisher.

Créée en 1966 par R. Barthes, J. Dubois, A.-J. Greimas, B. Pottier, B. Quemada, N. Ruwet, la revue publie les recherches contemporaines, nationales et internationales, en sciences du langage. Sont concernés tous les chercheurs que leur discipline conduit à s'intéresser aux langues et aux discours dans leurs divers aspects : syntaxe, lexique, morphologie, phonologie, sémantique, pragmatique, rhétorique, sémiotique, stylistique, typologie, acquisition, pathologie, sociolinguistique, cognition, traitement automatique...

CONSEIL DE DIRECTION

Jean Dubois
Bernard Pottier
Bernard Quemada

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Gabriel Bergounioux (Orléans)
Alain Berrendonner (Fribourg)
Paul Cappeau (Poitiers)
Injoo Choi-Jonin (Toulouse)
Maria-Luisa Donaire Fernandez (Oviedo)
Gaétane Dostie (Sherbrooke)
Kjersti Flottum (Bergen)
Naoyo Furukawa (Tsukuba)
John Goldsmith (Chicago)
Céline Guillot (Lyon)
Michael Herslund (Copenhague)
Jean-François Jeandillou (Paris)
Géraldine Legendre (Baltimore)
Emilio Manzotti (Genève)
Fiammetta Namer (Nancy)
Alain Rouveret (Paris)
Paul Sabatier (Marseille)
Christoph Schwarze (Konstanz)
Elisabeth Stark (Zürich)
Johan Van der Auwera (Anvers)

DIRECTION SCIENTIFIQUE
Catherine Schnedecker (2010-)
Danielle Leeman (1970-2009)

RESPONSABLE ÉDITORIALE
Céline Vaguer (2010-)
Danielle Leeman (1970-2009)

Nous remercions pour leur expertise de ce numéro Carl Velters (Université du Littoral Côte d'Opale) et Eva Havu (Université de Helsinki).

Classement A en linguistique
A in linguistics in the ERIH lists
of the European Science Foundation
Revue bénéficiant de la reconnaissance
scientifique du CNRS

Indexé dans / *Indexed in*
• Bases INSIT (Francis et Pascal)
• Cairn.info
• Cambridge Journals online
• CSA Sociological Abstracts
• JStor
• Persée

Articles en ligne
www.armand-colin.com

Langages, Septembre 2013 :

La concordance des temps : vers la fin d'une « règle » ?

La composition de ce numéro a été confiée à Gabrielle Le Tallec-Lloret & Daniel Roulland

Sommaire

Gabrielle Le Tallec-Lloret, Daniel Roulland

Présentation : La concordance des temps, vers la fin d'une « règle » ? 3

Gabrielle Le Tallec-Lloret

Vers la fin d'une règle légendaire : concordance des temps et non-concordance modale en espagnol moderne 9

Louis Begoni, Alvaro Rocchetti

Comprendre la concordance des temps et son évolution comme un phénomène de déflexivité 23

Anne-Rosine Delbart, Marc Willmet

Les discordances de la concordance 37

Romana Timoc-Bardy

Le roumain : une langue « sans concordance des temps » ? 53

Didier Bottineau

Concordance temporelle et concordance modale dans l'énoncé breton 67

Christine Bracquenier

La question de la concordance des temps en russe 81

Daniel Roulland

Concordance et discordance des temps en anglais 95

Hervé Quintin

L'allemand langue discordante ? À propos de la concordance des temps en allemand moderne 111

Abstracts/Résumés 125

Louis Begioni

Université Charles de Gaulle – Lille 3 & Laboratoire CAER 'Centre Aixois d'Études Romanes' (EA 854) Université d'Aix-Marseille

Alvaro Rocchetti

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Comprendre la concordance des temps et son évolution comme un phénomène de déflexivité : d'une concordance, élément actif de la syntaxe (italien, français classique) à une concordance en cours de réduction (français d'aujourd'hui)

La concordance des temps est l'une des caractéristiques syntaxiques les plus marquantes – mais aussi les plus énigmatiques – des langues romanes. Malgré les remarques critiques de bien des grammairiens¹ et de la majorité des linguistes, tous les manuels d'apprentissage d'une langue comme l'italien doivent faire une large place à la concordance des temps. Il s'agit en effet d'une contrainte syntaxique incontournable à laquelle doivent se plier tous les apprenants de l'italien.

Ainsi la phrase :

1. Les critiques sont nombreuses. Nous pouvons citer, pour le latin, Ernout & Thomas qui consacrent 13 pages à la règle de la *consecutio temporum* ('concordance des temps') dans leur *Syntaxe latine* (éd. Klincksieck, 1951-2002), mais considèrent surtout les 'insuffisances de la règle habituelle'. Ils parlent de « la simplicité factice de cette règle ». Par ailleurs, pour la langue française, dans son ouvrage intitulé *Le subjonctif : comment l'écrire ? quand l'employer ?* (éd. Duculot, 1996) Cellard déclare :

Nous avons rejeté dans une sorte d'appendice les problèmes posés par l'emploi de l'imparfait du subjonctif, en limitant nos conseils aux quelques cas dans lesquels cet emploi (et celui du plus-que-parfait) est vraiment exigé par l'usage écrit actuel. Le lecteur désireux d'appliquer strictement les « règles » quelque peu désuètes de la concordance des temps (pour autant que ces règles existent véritablement), se reportera avec fruit à des ouvrages plus importants. (Cellard, 1996 : 7)

Quelques années auparavant, Brunot avait expliqué en des termes plus tranchés sa position vis-à-vis de la concordance des temps : « Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : Il n'y en a pas. » (1965 : 782).

- (1) *voglio che venga* 'je veux qu'il vienne' (esp. *quiero que venga*)
(indicatif **présent** dans la principale → subjonctif **présent** dans la subordonnée)

devient, une fois mise au passé :

- (2) *volevo che venisse* 'je voulais qu'il vienne' (esp. *quería que viniera/viniese*)
(indicatif **imparfait** dans la principale → subjonctif **imparfait** dans la subordonnée)

Les permutations ne sont pas possibles, que ce soit en italien ou en espagnol : it. *voglio che *venisse* / esp. *quiero que *viniera* (**viniese*) ou it. *volevo che *venisse* / esp. *quería que *venga*. Il y a donc bien, en italien comme en espagnol, une modification du temps de la subordonnée qui, à l'intérieur du mode subjonctif, doit tenir compte du temps de la principale, i.e. s'accorder, concorder avec lui. En revanche, il ne semble pas y avoir concordance de mode puisque le verbe de la principale est au mode indicatif alors que celui de la subordonnée reste, dans les deux cas, au mode subjonctif². On remarquera que, dans la phrase correspondante en français contemporain, il n'y a aucune concordance de temps puisque le verbe de la subordonnée reste au présent du subjonctif, que le verbe de la principale soit au présent ou au passé.

Il n'en est pas toujours ainsi. Lorsque la subordonnée comporte un futur, la concordance concerne aussi bien le français que l'italien ou l'espagnol :

- (3) *je suis sûr qu'il viendra* 'sono sicuro che verrà' (esp. *estoy seguro de que vendrá*)
(indicatif **présent** dans la principale → indicatif **futur** dans la subordonnée)

devient au passé :

- (4) *j'étais sûr qu'il viendrait* 'ero sicuro che sarebbe venuto' (esp. *estaba seguro de que vendría*)
(indicatif **imparfait** dans la principale → **conditionnel** dans la subordonnée)

En français non plus, comme en italien et en espagnol dans l'exemple précédent, les permutations ne sont pas admises : quand le verbe de la principale passe du présent au passé, on ne peut conserver le futur simple dans la subordonnée ni en français (*j'étais sûr qu'il *viendra*), ni en italien (*ero sicuro che *verrà*), ni en espagnol (*estaba seguro de que *vendrá*). On peut se demander pourquoi, puisque, dans une autre langue romane comme le roumain, on peut avoir la séquence :

- (5) *eram sigur că o să vină* littéralement 'j'étais sûr qu'il *viendra'³

2. Nous verrons plus loin que cette constatation – qui paraît pourtant, au premier abord, évidente ! – est en réalité... fautive. Nous montrerons qu'il y a bien un type particulier de « concordance » des modes dans les phrases (1) et (2), aussi bien en italien et en espagnol qu'en français.

3. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, le verbe de la principale a été mis à l'imparfait – et non au passé composé – dans les exemples 4 et 5. Le remplacement, en français, du passé simple par le passé composé conduit en effet, dans le cas de la concordance des temps, à un résultat paradoxal dû à l'ambivalence de sa signification : le passé composé exprime certes, aujourd'hui, le passé, mais il couvre en réalité un espace temporel beaucoup plus large que le passé simple puisqu'il s'étend depuis le présent (à peine dépassé) jusqu'au passé le plus lointain ; lorsqu'il est utilisé dans une principale et qu'il introduit une subordonnée contenant un verbe exprimé au temps futur, il est systématiquement interprété comme un perfectum de présent, même s'il

Pour exprimer le futur dans le passé, le verbe de la subordonnée doit être mis au conditionnel simple en français et en espagnol, au conditionnel composé en italien.

Ces exemples posent trois types de problèmes que la présente étude se fixe pour objectif d'analyser. Nous souhaitons tout d'abord comprendre le fonctionnement de la concordance : quel(s) mécanisme(s) linguistique(s) se cache(nt) derrière une règle aussi « basique » ? L'impossibilité de certaines « discordances » est tout particulièrement surprenante : si la langue roumaine se passe de concordance des temps, pourquoi les autres langues romanes n'en font-elles pas autant ? Le deuxième problème concerne les différences de fonctionnement de la règle à l'intérieur d'une même langue aussi bien que d'une langue à l'autre : pourquoi, par exemple, le français ne présente-t-il pas de concordance dans les exemples (1) et (2) alors qu'il en présente une dans les exemples (3) et (4) ? Plus étonnant encore : comment comprendre que le français ait maintenu jusqu'au français classique un fonctionnement comparable à celui de l'italien et de l'espagnol, et que le français d'aujourd'hui ait abandonné des pans entiers de la concordance qu'il avait jusque-là conservés ? Que s'est-il passé pour que de *je voulais qu'il vînt*, on ait accepté de passer à *je voulais qu'il vienne* pourtant considéré comme « inacceptable » ou « incorrect » jusqu'à une époque récente ?

Commençons donc notre analyse de ce que l'on appelle « concordance des temps » et que les grammairiens latins appelaient *consecutio temporum*.

Ce qui frappe en premier lieu, c'est moins la concordance en elle-même – puisque tous les éléments d'une phrase doivent en effet « concorder » pour donner à la phrase sa cohérence – que le fait qu'elle entraîne la répétition d'une donnée (le temps) déjà fournie par le verbe de la principale. À quoi répond cette reprise ? Le verbe de la principale ne serait-il pas suffisant pour situer l'ensemble de la phrase dans l'époque présente, passée ou future ? Doit-on analyser la séquence « proposition principale + proposition subordonnée » comme le rapprochement de deux entités indépendantes à l'origine et qui, pour se rapprocher, doivent emprunter l'une à l'autre des éléments temporels marquant leur homogénéisation au sein d'une même phrase ? À cette question s'en ajoute une autre : y a-t-il, dans les langues en évolution, d'autres cas analogues de rapprochement d'éléments d'origine différente et finissant par s'amalgamer en une nouvelle unité homogène ? La réponse à cette deuxième question est certainement positive et les exemples ne manquent pas.

s'agit d'un présent élargi en direction du passé : *il m'a dit qu'il viendra à 14h* n'est admis que si la phrase est dite avant 14h, ce qui ne se produit que si *viendra* peut être analysé comme un vrai futur. Si l'énonciation a lieu après la constatation de la non venue de la personne, le futur ne convient plus ; il doit être remplacé par le conditionnel : *il m'a dit (~ m'avait pourtant dit) qu'il viendrait à 14h*. Comme on peut le voir, cet emploi du futur, dans une subordonnée dépendant d'une principale avec un verbe au passé composé, appelé parfois *jumping future*, ne concerne en réalité pas le futur – qui reste un « vrai » futur – mais l'interprétation qui est faite du passé composé.

Dans L. Begioni et A. Rocchetti (2010), nous avons examiné plusieurs cas de répétition concernant des éléments en cours de rapprochement. Le cas le plus exemplaire nous paraît être, dans le domaine nominal, l'apparition de l'article défini (à partir du démonstratif latin), sa liaison progressive avec le substantif, l'existence, pendant de nombreux siècles, d'une double marque du genre et du nombre, à la fois sur l'article et sur le substantif, et la réduction en français moderne de la marque du nombre exprimée jusque-là par la désinence du deuxième élément (le substantif) alors qu'elle se maintient sur le premier. Pour une compréhension plus approfondie du phénomène de la déflexivité, nous renvoyons le lecteur à cette étude.

Ajoutons à cet exemple un cas non examiné dans notre précédent article, mais qui nous semble assez proche de l'évolution des formes verbales impliquées dans la concordance des temps : il s'agit des constructions analytiques utilisant l'auxiliaire (aux temps de l'indicatif) suivi du participe passé et qui sont aptes à exprimer l'antériorité. Dans le français actuel, le complément d'objet direct ne peut pas être inséré entre l'auxiliaire et le participe passé, mais il suffit de remonter à l'époque du français classique pour trouver, chez La Fontaine, les deux éléments du plus-que-parfait encore nettement séparés : *il avait dans la terre une somme enfouie*. Pour passer de cette structure à son équivalent en français d'aujourd'hui – *il avait enfoui une somme dans la terre* –, il faut rapprocher l'adjectif *enfouie* (accordé avec « somme ») de l'auxiliaire *avait* pour composer le plus-que-parfait du verbe *enfouir*. Aujourd'hui, l'adjectif devenu participe passé a perdu sa concordance avec le substantif pour devenir un simple apport de matière notionnelle à l'auxiliaire *avait*. L'évolution n'est pas encore achevée actuellement puisque, dans le cas où l'on sait quel est le genre et le nombre de l'objet qui a été enfoui au moment où on introduit le participe passé dans la phrase (ce qui ne se produit que lorsque le COD précède le verbe), « la règle » veut que l'on fasse encore l'accord du participe passé : *la somme qu'il avait enfouie*. Mais il s'agit d'une règle qui garde la trace – dans la langue écrite seulement, pour le verbe en question – de l'origine différente des deux éléments, lesquels sont aujourd'hui combinés pour former le plus-que-parfait. Il y a longtemps que la langue parlée ne fait plus entendre le *-e* final que l'on prononçait encore à l'époque classique. La situation est comparable en italien, mais comme l'amuïssement des voyelles n'existe pas dans cette langue, l'écrit s'est conformé à la langue parlée : *la lettera che avevo scritto*, littéralement 'la lettre que j'avais écrit' (sans accord mais l'accord reste obligatoire, comme en français, lorsque le COD est un pronom : *l'avevo scritta* 'je l'avais écrite'). L'évolution est, en revanche, beaucoup plus avancée en espagnol (*la carta que había escrito*) où non seulement le participe passé ne s'accorde plus mais encore l'auxiliaire *había* est indéfectiblement lié au participe passé : il a été remplacé, comme verbe indépendant, par *tener* qui, lui, lorsqu'il est employé comme auxiliaire, introduit un participe passé toujours accordé avec le COD, quelle que soit leur place respective.

Nous avons mis en rapport ces évolutions avec une restructuration de la phrase due au passage de l'indo-européen, langue agglutinante, avec le verbe en position finale, aux langues indo-européennes actuelles intégrant plusieurs propositions enchâssées les unes dans les autres, dont l'une ou les unes sont régissantes et les autres régies.

On peut résumer les différentes étapes pour l'assemblage de deux éléments dans une forme nouvelle de la manière suivante :

- étape 1 : les deux syntagmes verbaux, indépendants à l'origine mais mis en relation au sein d'une phrase unique, doivent, pour bien signaler leur association, reprendre les mêmes marques formelles (aspect, mode et temps). On observe donc une duplication systématique des marques au niveau de la morphologie des deux verbes qui sont ainsi mis en relation mais qui peuvent, dans cette première phase, rester éloignés l'un de l'autre ;
- étape 2 : les deux verbes conservent chacun leurs marques morphologiques (le plus souvent désinentielles) de leur solidarité, mais ils commencent à se rapprocher. Le verbe de la subordonnée peut être introduit par une conjonction (qui peut varier selon le type de subordonnée) ⁴ ;
- étape 3 : une fois leur liaison syntaxique établie – *i.e.* une successivité systématiquement installée –, le deuxième élément (dans le cas de la déflexivité régressive) perd des marques qui faisaient double emploi avec celles déjà apportées par le premier élément. Dès lors, celui-ci devient prédominant et tend à concentrer tous les apports formels, laissant les apports sémantiques au second élément ;
- étape 4 : l'évolution est achevée lorsqu'il n'y a plus aucune duplication d'information.

Voyons comment intervient le phénomène de la déflexivité dans le cas qui nous intéresse ici, celui de la concordance des temps.

Le premier stade – celui du rapprochement de deux verbes ou de deux syntagmes verbaux dans une structure nouvelle orientée vers la création d'une subordination – est envisagé, pour le latin, par A. Ernout et F. Thomas dans le chapitre « subordination et coordination » de leur volume *Syntaxe latine* :

la syntaxe de **subordination** représente un état de langue relativement récent, instituant, entre des propositions à l'origine autonomes, des rapports comparables à ceux qui se sont établis dans la syntaxe du nom au détriment de la construction appositionnelle. (Ernout & Thomas, 1951 : 291)

C'est aussi notre position : nous venons de voir en effet que le processus de création de l'article à partir du pronom résulte de l'application de la déflexivité au syntagme nominal et nous allons voir que la création de la subordination est l'application du même processus au syntagme verbal. Les deux latinistes se

4. C'est le stade du latin.

fondent pour cela sur des traces d'un état ancien que conserve encore la langue de Cicéron.

Le latin [écrivent-ils] laisse entrevoir encore dans certains tours l'ancienne autonomie des propositions : des constructions comme *cave cadas* 'prends garde de tomber', *uolo facias* 'je veux que tu fasses' signifiaient proprement 'prends garde, tu pourrais tomber', 'fais-le, je le veux'. Les subjunctifs *cadat, facias* se justifiaient par eux-mêmes comme marquant la possibilité ou la volonté, et ils étaient simplement juxtaposés. De cet état, qui est celui de la parataxe [...], il subsiste des traces dans des formules ; et la langue parlée ne s'en est jamais entièrement départie. (Ernout & Thomas 1951)

De telles « traces » de parataxe se trouvent encore en italien. Alors que les verbes qui introduisent une subordonnée exprimant la réalité doivent obligatoirement se construire avec la conjonction *che* 'que' – *vedo che sei contento* 'je vois que tu es content', *osservo che non è venuto* 'je remarque qu'il n'est pas venu' – ceux qui n'est pas le cas pour ceux qui expriment le désir, l'espoir, la crainte, la croyance ou la volonté :

- (6) *spero sia stato promosso* 'j'espère qu'il a été admis (à son examen)' / *spero verrà* 'j'espère qu'il viendra'
 (7) *temo non venga* 'je crains qu'il ne vienne pas'

On peut cependant remarquer, en comparant les exemples de la tradition littéraire et ceux que l'on trouve dans les forums sur Internet, que l'emploi avec *che* est nettement plus fréquent dans la prose liée au Web. Cela confirme l'extension progressive de l'emploi de *che* dans la langue courante et l'impression que l'absence de *che* relève d'un registre plus élevé. A. Pézard (1971) note que, dans l'italien du XIV^e siècle, l'absence de *che* « fut jadis beaucoup plus large. Elle embrassait tous les cas où la principale a pour ressort un verbe déclaratif (*dire, croire, penser...*) ou un verbe de perception (*voir, entendre...*) » (op. cit. : 134). Il cite, par exemple, une phrase du *Décameron* (III, ii, 18) : « *il re subitamente presunse (l'inganno) ma vide la reina accorta non se n'era* » 'le roi devina la tromperie mais vit que la reine ne s'en était pas aperçue'. Il ajoute que l'ancien français « a connu aussi la faculté d'omettre *que* dans une complétive : *Ço sent Rollant la veüe a perdue* (Ch. Rol. 2297) » (ibid.).

La parataxe a donc eu une large extension en ancien italien. Elle s'est réduite en italien moderne puisqu'elle ne peut plus être utilisée après des verbes déclaratifs introduisant une subordonnée de réalité. Mais si l'on compare le français et l'italien sur le critère de l'emploi ou du non emploi de *che*, on est frappé de la constance avec laquelle le français utilise sa conjonction.

Ce détour par l'emploi ou le non emploi de la conjonction de subordination *che* ne nous a pas fait quitter la concordance des temps, car nous avons pu voir la parataxe dont parlent A. Ernout et F. Thomas se maintenir encore aujourd'hui en italien même si la conjonction a étendu son utilisation à tous les verbes déclaratifs. Malgré cela, le verbe de la subordonnée n'a, en italien, aucunement perdu son expression temporelle et modale : la concordance est toujours en vigueur, comme elle l'était en français classique. Il n'en va pas de même en français moderne où

l'emploi systématique de *que* a accompagné une simplification évidente de la concordance des temps.

Sommes-nous pour autant, en français, au stade 4, celui d'une disparition complète de la concordance ? Le verbe de la subordonnée des exemples (1) et (2), *qu'il vienne*, ne reprend effectivement pas le temps (présent et passé) des principales *je veux* et *je voulais*, mais que faut-il penser de l'emploi du mode subjunctif ? Ne représente-t-il pas, sous une forme spécifique, la reprise du contenu sémantique virtualisant du verbe de la principale ? Avec le verbe *venir*, on n'est pas dans la situation des verbes du premier groupe lesquels ne distinguent plus, en effet, l'indicatif et le subjunctif par des formes spécifiques : *je vois que tu manges / je veux que tu manges*⁵. Dans ce seul cas, en effet, on peut dire que la concordance des temps est parvenue à une disparition complète, ce qui signifie que la subordonnée a été parfaitement intégrée à la principale : on passe de la phrase indépendante *tu manges* à la subordonnée *que tu manges* par le seul ajout de la conjonction de subordination *que*. En revanche, pour tous les autres groupes, puisque le subjunctif présente une forme différente de celle de l'indicatif, on constate une duplication de la valeur modale exprimée par le sémantisme du verbe de la principale, avec la reprise, sur un plan morphologique, de cette valeur modale. On peut donc dire que si, dans les exemples (1) et (2), le français n'applique plus la concordance des temps, il n'en applique pas moins une réelle « concordance modale ».

Si nous comparons avec les résultats de la déflexivité dans le domaine nominal, nous sommes conduits à observer un grand parallélisme : de même que le substantif a perdu, au profit de l'article, deux de ses marques – celle du genre et celle du nombre –, de même le verbe de la subordonnée a perdu, pour le premier groupe, deux des éléments de la concordance que constituaient le temps et le mode. Mais le parallélisme va plus loin : on voit bien que le substantif a d'abord perdu le nombre et qu'il garde encore dans bien des cas le genre, même dans le français oral (ex. : *maître/maîtresse, chien/chienne...*) ; l'information de genre est donc, dans ces cas, donnée deux fois, la première par l'article, la deuxième par le substantif qui suit. Il en va de même pour la concordance verbale : en dehors du premier groupe, la concordance des temps a certes disparu, mais la concordance modale demeure vivante puisque le verbe de la subordonnée reprend le plus souvent, sur le plan morphologique, la valeur sémantique perspectivante du verbe de la principale. Si l'on regarde le sens de l'évolution, on peut dire que le genre est plus proche du cœur de la signification du substantif et que c'est la

5. On pourrait penser que la disparition des formes de subjunctif qui touche les verbes du premier groupe est observable aux personnes 1, 2, 3, 6, mais pas aux personnes 4 et 5 pour lesquelles le subjunctif garde une forme spécifique : *que nous mangions, que vous mangiez*. Mais le mode subjunctif pourrait bel et bien être sur le point de disparaître là aussi : il est vrai que les personnes 4 et 5 n'empruntent pas leur forme au présent de l'indicatif, mais leurs désinences coïncident avec celle de... l'imparfait de l'indicatif ! On a là une morphologie qui n'est pas sans rappeler celle du verbe fondamental du mouvement – *aller* – qui, aux mêmes personnes 4 et 5 du présent de l'indicatif, emprunte, lui, son radical à l'imparfait : *je vais, tu vas, il va, ils vont, mais nous allons, vous allez*.

raison pour laquelle il se conserve bien plus que le nombre. De la même manière, il est clair que, dans la syntaxe de la subordination verbale, le mode est plus fondamental que le temps et que c'est la raison pour laquelle il continue à être exprimé deux fois, tant que la subordonnée n'a pas été parfaitement intégrée dans la phrase.

Le fait que, dans les langues romanes occidentales, la conjonction *que* (it. *che*, esp. et fr. *que*) ait été la particule de subordination la plus utilisée a contribué au maintien de la valeur modale du verbe de la subordonnée. Dans les cas où la particule de subordination n'est pas *que* mais *si*, la forme de subjonctif ne s'est pas maintenue : ainsi doit-on utiliser le subjonctif dans une phrase comme *je veux qu'il le fasse*, mais on passe à l'indicatif (futur) si on continue avec *mais je me demande s'il le fera*. En effet, *que* pose alors que *si* suppose. Le subjonctif est donc nécessaire, après *que*, pour exprimer la virtualité lorsque celle-ci est exigée par le verbe de la principale. Dans les mêmes conditions, l'indicatif s'impose après la conjonction hypothétique *si*. La langue roumaine, qui a utilisé beaucoup plus largement la particule de subordination *să* – issue du latin *si* – a pu réduire considérablement la morphologie spécifique de son subjonctif. C'est un des éléments qui a contribué à faire disparaître pratiquement toute concordance des temps (et des modes) dans cette langue.

Il peut être intéressant d'aller plus loin dans l'analyse des choix qui ont été faits par la langue roumaine. Ils peuvent en effet apporter un éclairage nouveau sur certaines particularités des langues romanes qui présentent – ou ont présenté au cours de leur évolution – une concordance des temps. Le fait que le roumain ne révèle, à aucun moment de son histoire, un fonctionnement qu'il serait possible de classer sous la dénomination de « concordance des temps » nous paraît devoir être analysé pour comprendre la manière dont ont évolué les langues romanes occidentales.

Nous sommes en particulier intrigués par la création, au sortir du latin, d'un des temps qui entrent dans la syntaxe de la concordance des temps : non pas le futur – car l'expression du temps à venir paraît tout à fait claire et légitime dans la pensée et dans la bouche d'un locuteur –, mais le temps qui sert à indiquer l'ultériorité dans le passé et qui porte le nom (nettement moins légitime !) de « conditionnel ». Il exprime, en effet, une action soumise à une condition, et tire de là son nom, mais, en plus (simultanément ?) il remplace le futur dans les fonctions que celui-ci aurait dû (mais peut-être n'a pas pu ?) assumer dans l'époque passée. Formé, au sortir du latin, avec l'infinitif suivi de l'auxiliaire *habere* au passé, le conditionnel peut être considéré comme la variante (passée) du futur. La liaison étroite entre le futur et le moment de l'élocution apparaît, à la réflexion, comme la raison profonde de la création du conditionnel et, par voie de conséquence, de l'existence même de cette règle de concordance des temps qui oblige à passer du futur dans la subordonnée (après une principale au présent) à un conditionnel (après une principale au passé). Les langues de la Romania occidentale ont, en quelque sorte, suscité la création d'un temps

nouveau spécialement consacré à l'expression de l'ultériorité dans le passé afin de résoudre la non-pertinence du futur pour cette fonction. Voyons maintenant ce que peut nous apporter sur ce point la langue roumaine.

Elle a été confrontée au même problème mais a trouvé une autre solution, et même une solution élégante qu'il peut être intéressant d'examiner dans son principe⁶. Le mécanisme qu'elle a utilisé est celui qu'en psychomécanique du langage on appelle « la saisie anticipée »⁷ : lorsque le futur est utilisé dans une proposition indépendante ou principale, il présente toutes ses caractéristiques, en particulier :

- 1- la valeur d'ultériorité,
- 2- la liaison avec le moment de l'élocution (futur « vrai »).

En revanche, lorsqu'il se situe dans une proposition subordonnée, il exprime toujours l'idée d'ultériorité, mais il perd sa liaison avec le moment de l'élocution : l'ultériorité se réfère alors au temps exprimé par le verbe de la principale. Soit en schéma :

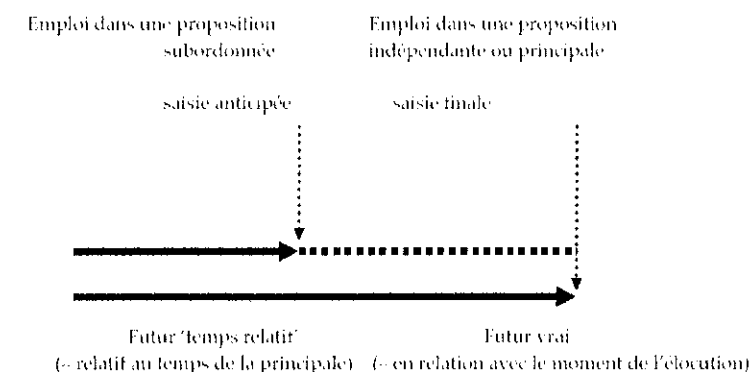


Figure 1 : Le mécanisme de la saisie anticipée

Le roumain dispose, avec cette double saisie du futur, d'un temps qui, comme le futur des langues romanes occidentales, peut situer l'action dans l'époque

6. Pour un examen plus détaillé de la spécificité roumaine, nous renvoyons à l'article de Timoc-Bardy (2013) dans ce même numéro de la revue *Langages*.

7. Le système verbal français utilise aussi le mécanisme de la « saisie anticipée » dans sa syntaxe de l'imparfait : à partir des valeurs qu'a l'imparfait, hors contexte, dans l'ensemble des langues romanes (1- aspect inaccompli ; 2- situé dans le passé), le français a construit une structure syntaxique spécifique – *si + imparfait* – apte à exprimer la condition d'une phrase hypothétique indépendamment du temps passé : *si tu venais demain, nous pourrions...* La saisie anticipée, réalisée sur le cinétisme qui porte à la saisie finale, ne retient que quelques-unes des caractéristiques de la saisie finale. Dans le cas de l'imparfait exprimant l'hypothèse, c'est l'aspect inaccompli qui a été gardé (en relation avec la conjonction hypothétique *si*) et la liaison avec l'époque passée qui a disparu.

future pour le locuteur, mais qui peut aussi exprimer l'ultériorité dans le passé lorsqu'il est placé dans une subordonnée dépendant d'une principale au passé.

Le choix qui a été celui de la langue roumaine représente une innovation dans les langues romanes⁸ et a eu, au moins, trois conséquences importantes :

1. contrairement aux langues romanes occidentales, la langue roumaine n'a pas eu recours à un temps spécifique pour exprimer l'ultériorité dans le passé. Elle a bien disposé, au sortir du latin, d'une construction avec l'infinitif suivi de l'auxiliaire *habere* au présent (ex. : *cantare + habeo* > *cântare aș* 'je chanterai(s)' devenu aujourd'hui *aș cânta* 'je chanterais'), mais elle ne présente pas d'équivalents de *cantare + habebam* (conditionnel fr., esp., port.) ni de *cantare + *hebui* (conditionnel it.) ;
2. la seconde conséquence est l'absence de véritable concordance des temps lorsqu'il s'agit d'exprimer l'ultériorité par rapport au présent ou par rapport au passé : le futur est utilisé dans les deux cas. Comme, par ailleurs, le subjonctif s'est, lui aussi, considérablement réduit en liaison avec l'emploi de la conjonction *să* (issue du latin *si*), la concordance des temps est sans doute la surprise la plus désagréable qui attend les roumains lorsqu'ils entreprennent l'apprentissage d'une langue romane occidentale ;
3. on peut relever une troisième conséquence : puisque la langue roumaine n'a pas eu besoin d'un conditionnel pour exprimer l'ultériorité dans le passé, elle a pu se doter d'un véritable conditionnel, c'est-à-dire d'une forme verbale réservée à la seule modalité de conditionnel, ce qui n'est pas le cas des autres langues romanes : celles-ci présentent en effet un temps verbal dit « conditionnel » qui assume une double fonction : l'une temporelle (= ultérieur du passé), l'autre modale (= conditionnel). La prolifération des constructions exprimant le futur dans la langue roumaine – *am să cânt* 'je chanterai' litt. 'j'ai à chanter' ; *voi cânta* 'je chanterai' litt. 'je veux chanter' ; *o să cânt* 'je chanterai' litt. 'Je veux que je chante', etc. –, a permis à la forme qui a donné le futur dans les autres langues romanes (*cantare + habeo*), de quitter complètement le domaine de la temporalité, à laquelle elle était encore attachée aux XVI^e et XVII^e siècles, pour devenir uniquement l'expression de la modalité conditionnelle (*aș cânta* = 'je chanterais').

On peut penser que le conditionnel formé sur l'infinitif suivi de l'auxiliaire à l'imparfait ou au parfait des langues romanes occidentales est né après la même construction avec l'auxiliaire au présent puisque ce dernier existe en roumain tandis que le premier est inexistant. Si cette hypothèse est exacte, cela pourrait signifier que le conditionnel des langues romanes occidentales est né en premier pour l'expression de la temporalité (l'ultériorité dans le passé) et qu'il n'a assumé qu'ensuite les valeurs modales reçues du subjonctif. C'est le chemin suivi aussi, on vient de le voir, par le conditionnel roumain dont la construction est la même que celle qui a donné les futurs des langues romanes occidentales. On peut voir une confirmation de cette hypothèse dans le dégagement amorcé du conditionnel français de l'expression de l'ultériorité dans le passé, avec le remplacement de

8. D'autres langues connaissent aussi les temps relatifs, comme, par exemple, les langues slaves qui, elles aussi, comme le roumain, ignorent la concordance des temps.

la forme synthétique du conditionnel par l'auxiliaire *aller* suivi de l'infinitif : *il a dit /avait dit qu'il viendrait* remplacé, dans le français actuel, par *il a dit /avait dit qu'il allait venir*. Ainsi, progressivement dégagé de ses valeurs temporelles, le conditionnel français pourra devenir de plus en plus modal, i.e. suivre un chemin parallèle à celui tracé par le conditionnel roumain. Mais on remarquera que le dégagement du conditionnel ne signifie pas pour autant la disparition de la concordance des temps : on a certes *il a dit qu'il va venir / qu'il allait venir* mais pas *il avait dit qu'il *va venir*. On retombe en effet sur la liaison du futur avec le moment T^o de l'élocution...

En résumé, la concordance des temps apparaît comme une étape de l'évolution de la subordination dans les langues romanes, dans la mesure où cette concordance très stricte dans certaines d'entre elles – italien, espagnol, en particulier, mais aussi français (du très ancien français jusqu'au français classique) – révèle une subordination non encore complètement exprimée par l'élément subordonnant (it. *che*, esp. et fr. *que*) lequel doit encore être accompagné d'une modification à la fois modale et temporelle du verbe subordonné. On a vu que l'étape suivante, représentée par le français, conserve la variation complémentaire modale mais ne présente plus, pour l'essentiel, la concordance temporelle. On entrevoit même, dans certains usages non « orthodoxes » et régionaux du français parlé, la disparition possible de l'adaptation modale au contenu sémantique du verbe de la principale. A. Dauzat signale :

le vulgarisme incorrect de l'Ouest (Poitou, Touraine...) qui consiste à remplacer, à l'imparfait, le subjonctif par le conditionnel : *il faudrait que j'trais*. En Bretagne, par une incorrection encore plus grave, on substitue l'indicatif au subjonctif : *il faut que je vais*. (Dauzat)

Nous laisserons à A. Dauzat sa terminologie propre, tout en soulignant que le « vulgarisme [...] de l'Ouest » va dans le sens de l'extension historique du conditionnel au détriment du subjonctif et *que*, dans ce cas, la subordonnée continue à adapter sa forme au contenu sémantique du verbe de la principale. En revanche, l'innovation bretonne qu'il signale ne concerne, selon nos témoins, que la première personne : ainsi, la phrase *il faut que je fais la chambre d'à côté* devient à la deuxième personne *il faut que tu fasses la chambre d'à côté*. C'est qu'en effet *il faut* est ressenti par le locuteur comme une obligation à laquelle il ne peut échapper, alors qu'appliqué à la deuxième personne il reste un ordre qui peut être suivi d'effet... ou pas.

Lorsque cette dernière étape sera dépassée, on pourra dire qu'il n'y aura plus aucune différence formelle entre une phrase indépendante et une phrase subordonnée : seule la présence d'une conjonction, placée à la jonction entre la phrase (1) et la phrase (2) indiquera que la première est la proposition régissante et que la seconde est la proposition régie. C'est déjà ce que l'on observe dans le cas où la phrase régie indique une réalité, et cela, pour tous les groupes verbaux :

je sais X (X= tu fais ce qu'il faut pour réussir) → je sais **que** tu fais ce qu'il faut pour réussir

je constate + tu as réussi → je constate **que** tu as réussi

Cette remarque reste valable lorsque la proposition subordonnée exprime une action virtuelle, irréaliste ou potentielle, mais seulement pour les verbes du premier groupe :

je veux + tu manges → je veux **que** tu manges

En revanche, l'adaptation modale est indispensable pour les verbes des autres groupes :

je veux + tu dors → je veux **que** tu **dormes**

La comparaison entre l'évolution de la subordination et celle du syntagme nominal pourrait se poursuivre : de même que nous venons de voir que la subordination se comporte différemment selon les groupes verbaux, de même nous pouvons constater que la répartition des marques du genre et du nombre entre l'article et le substantif tient compte du groupe auquel le substantif appartient : s'il exprime une pluralité externe, seul l'article exprime le genre et le nombre dans la langue orale *un enfant, une enfant / l'enfant, les enfant(s)*, mais s'il exprime une pluralité interne, le substantif conserve, lui aussi la marque du nombre : *l'œil / les yeux ; le travail / les travaux*.

Il y a donc bien un parallélisme évident entre l'évolution de la répartition des marques du genre et du nombre dans le syntagme nominal et l'évolution de la subordination. C'est qu'en effet le mécanisme fondamental de la déflexivité est le même. Dans le premier cas, il s'applique à un élément de la phrase (le syntagme nominal), dans le deuxième, à la nominalisation d'une proposition. L'objectif de la subordination est en effet la transformation d'une phrase en l'équivalent d'un substantif pour que l'ensemble ainsi « substantivé » puisse être intégré dans une autre phrase. Toutes les variantes que nous avons vues ne sont que des étapes de cette évolution :

- reprise par le verbe de la subordonnée des marques aspectuelles, temporelles et modales du verbe de la principale (cas du latin) ;
- reprise seulement des marques temporelles et modales (cas de l'italien, de l'espagnol et du français jusqu'au français classique) ;
- conservation des seules marques modales (français d'aujourd'hui) dans le seul cas des verbes subjectifs ou de verbes objectifs réorientés vers le sujet par la négation ;
- disparition de la concordance des temps dans le cas où la subordination est opérée par deux conjonctions au moins, l'une exprimant la réalité *cā*, l'autre la virtualité *sā* (roumain).

Conclusion

Nous aborderons en conclusion les cas où la concordance des temps diffère en italien et en français. Cette différence concerne deux catégories de verbes :

- d'une part, les verbes français et italiens dépendant sémantiquement de la subjectivité du locuteur, qu'ils se présentent sous une forme personnelle (fr. « vouloir, souhaiter, désirer... », it. *volere, augurarsi, desiderare...*) ou impersonnelle

(fr. « il faut que, il est nécessaire que, il est possible que, il se peut que... », it. *bisogna/occorre che, è necessario che, è possibile che, può darsi che...*). Ces verbes requièrent dans la proposition subordonnée un mode virtuel, rendu en français comme en italien par le subjonctif. Comme nous l'avons déjà explicité plus haut, en français d'aujourd'hui, il ne subsiste plus que la concordance des modes *je veux que tu viennes / je voulais que tu viennes*, alors qu'en italien à la concordance modale reste associée la concordance temporelle : *voglio (che) venga / volevo (che) venisse*. C'était aussi le cas en français classique : *je veux qu'il vienne / je voulais qu'il vînt*.

- d'autre part, un ensemble de verbes italiens d'opinion qui envisagent l'action comme probable – *pensare* 'penser', *credere* 'croire', *sperare* 'espérer'... – et qui peuvent régir des subordonnées au subjonctif ou à l'indicatif : *penso (che) sia partito* 'je pense qu'il est (peut-être) parti' / *penso (che) sarà partito* 'je pense qu'il doit être parti', *spero che venga / spero che verrà* 'j'espère qu'il viendra'. Cette double possibilité est due au fait que le subjonctif italien, qui associe encore la temporalité à la virtualité, exprime dans ce cas une valeur potentielle de futur et se trouve donc en concurrence avec le temps futur. La situation était la même en français classique, tandis qu'en français d'aujourd'hui, seul le futur peut être utilisé, le subjonctif ayant perdu sa valeur temporelle et n'exprimant plus que la virtualité.

Références

- BEGIONI L. (2012), « Interactions entre sémantique et morphosyntaxe dans le cadre d'une systématique diachronique des langues : exemples en français et en italien », in L. Begioni & C. Bracquenier (éds), *Sémantique et lexicologie des langues d'Europe. Théories, méthodes, applications*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 69-84.
- BEGIONI L. & ROCCHETTI A. (2010), « La déflexivité, du latin aux langues romanes : quels mécanismes systémiques sous-tendent cette évolution ? », *Langages* 178, 67-87.
- BRES J. (2003), « Temps verbal, aspect et point de vue : de la langue au discours », *Cahiers de praxématique* 41, 55-84.
- BRUNOT F. (1965), *La pensée et la langue*, Paris : Masson.
- CELLARD J. (1996), *Le subjonctif : comment l'écrire ? quand l'employer ?*, Paris : Duculot.
- DENDALE P. & TASMOWSKI L. (éds) (2001), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : CELTED.
- ERNOU A. & THOMAS F. (1951 [2002]), *Syntaxe latine*, Paris : Klincksieck.
- GUILLAUME G. (1929 [1965]), *Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps, suivi de L'Architectonique du temps dans les langues classiques*, Paris : Champion.
- MARTIN R. (1971), *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris : Klincksieck.
- PEZARD A. (1971), *Grammaire italienne*, Paris : Hatier.
- ROCCHETTI A. (1980), « De l'indo-européen aux langues romanes : une hypothèse sur l'évolution du système verbal », in W. H. Hirtle & A. Joly (éds), *Langage et psychomécanique du langage. Études dédiées à Roch Valin*, Presses Universitaires de Lille & Presses de l'Université Laval-Québec, 255-267.

La concordance des temps : vers la fin d'une « règle » ?

- ROCCHETTI A. (2005), « De l'indo-européen aux langues romanes : apparition, évolution et conséquences de la subordination verbale », in M. H. Araújo Carreira (éd.), *Des universaux aux faits de langue et de discours, langues romanes : hommage à Bernard Pottier*, Université Paris 8-Vincennes Saint-Denis, 101-123.
- ROCCHETTI A. (2012), « Les rapports de l'*inflectum* et du *perfectum* dans les langues romanes », in C. Bracquenier & L. Begjoni (éds), *L'aspect dans les langues naturelles : approche comparative*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 39-50.
- TIMOC-BARDY R. (2013), « Le roumain : une langue <sans concordance des temps> ? », *Langages* 191, Paris : Larousse/Armand Colin (ce volume).

Anne-Rosine Delbart

Université de Bruxelles (U.L.B.) & Centre de recherche en linguistique LaDisco

Marc Wilmet

Université de Bruxelles (U.L.B.)

Les discordances de la concordance

1. INTRODUCTION

La « concordance des temps » pourrait bien appartenir – comme les « propositions infinitives », les « subordonnées participes », les « interrogations indirectes » et autres « ablatifs absolus » ou « gérondifs » – à l'héritage de la grammaire latine : en l'espèce, la *consecutio temporum*, censée harmoniser « le temps du verbe prédicat de la proposition principale et celui du verbe prédicat de la proposition subordonnée » (Lavency, 1985 : § 336).

Pour le français, A. Oudin brosse en 1632 un premier panorama de la « concordance des temps et des modes », quoique le grammairien, note F. Brunot (1911 : 589), « soit qu'il ne trouvât pas sa théorie claire, et elle ne l'est pas en effet, soit qu'il ne la jugeât plus satisfaisante », ait modifié considérablement son chapitre en 1640 et l'ait remplacé en 1645 « par des indications sommaires ».

La grammaire générale des XVII^e et XVIII^e siècles, sauf erreur, ne consacre à la problématique aucun développement spécial mais dissémine une série d'observations aux chapitres des modes et des temps.

Aux descriptions, la grammaire scolaire substitue vite des prescriptions. C. Noël et F. Chapsal (1823) codifient « l'emploi des temps du subjonctif » :

571. – Le subjonctif étant toujours sous la dépendance d'un autre verbe, c'est le temps du verbe précédent qui détermine quel temps du subjonctif il faut employer : *je ne crois pas que vous veniez, je ne croyais pas que vous vinssiez.*

Parallèlement, « l'emploi des temps de l'indicatif et du conditionnel » entonne la litanie des « ne dites pas... mais dites... » (*op. cit.* : § 550-557).

L'habitude des recommandations et des interdits a dû se maintenir assez dans les classes pour qu'en 1922 F. Brunot juge bon de lui régler son compte en une formule retentissante :